

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

ARRETE DU MAIRE

TEMPORAIRE

N° 151

**TRAVAUX DE VOIRIE
POSE BRANCHEMENT EAU ET EAUX USEES
68, IMPASSE DU DOCTEUR ROUX
BRONZO TP**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses
modificatifs,
VU la demande datée du 11 Avril 2019 de l'entreprise BRONZO TP – M. BRUN Philippe – sise : Z.I. Athélia 1
– BP. 145 – 13702 LA CIOTAT (**courriel : philippe.brun@eauxdemarseille.fr**),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux
cités en objet.

– ARRETONS –

**ARTICLE 1° : Les travaux de branchement eau et eaux usées 68, Impasse du Docteur Roux,
sont autorisés :**

DU LUNDI 29 AVRIL 2019 AU VENDREDI 17 MAI 2019

**ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les
véhicules sera interdit au droit du chantier et un périmètre de sécurité sera
aménagé pour les piétons.**

**ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place
par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement
responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait
de son chantier.**

**ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa
notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine -
BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique
« Télérecours – Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.**

**ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police
Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.**

Fait à Bandol, le **12 AVR. 2019**



Réf. : AP/NM.

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité